

également en tant que Gouvernement wallon dans ce dossier.

Mais, ce n'est pas une excuse suffisante. Je ne dirai pas non plus qu'aucune mesure n'a été prise. Je ne suis pas du genre à considérer que *tabula rasa*.

Ce qui est donc plus inquiétant, c'est que nonobstant certaines mesures – vous en avez annoncé – on ne voit pas les modifications arriver. Il faut vraiment se poser une question de fond, structurelle. Ce serait plus facile pour l'opposition de dire que le Gouvernement, Madame la Ministre, ne fait rien. Mais, je ne dis pas cela.

Mais je dis que les mesures qui sont prises ne montrent pas assez l'efficacité alors que le problème est connu ; il est dans des groupes cibles spécifiques. Sans devoir en dire plus, parce que ce n'est pas que la population immigrée. Vous l'avez, dans votre réponse, également tracé.

Comment arriver à mettre cela en place ? La première solution, mais elle reste de l'ordre idéologique – j'espère bien que dans une prochaine législature on y arrivera – c'est clairement de rapatrier des compétences de négation vers les entités fédérées. En termes de responsabilités, je pense que c'est la logique. En termes de maturité, c'est encore plus logique. On ne peut pas, et c'est Mme Vanboeckestael qui, systématiquement, le disait et le dit encore – je ne suis pas toujours d'accord avec ce qu'elle dit, mais là-dessus, j'applaudis à quatre mains si je pouvais – dire que lorsque nous dépensons deux euros sur le plan de l'emploi, en Wallonie, c'est parce qu'un euro a été mal dépensé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela veut dire que l'on fait le travail en aval, parce qu'en amont, il n'a pas été fait. Je crois qu'il faut, en dehors de tous les romantismes entre les uns et les autres, à un moment donné, regarder vers l'essentiel, c'est-à-dire l'efficacité des politiques mises en marche. Ce n'est pas pour dire que Bruxelles est ceci, la Wallonie est cela... À un moment donné, les constats doivent être posés. Quand ils sont posés, ne plus les regarder, cela fait partie de responsabilités politiques qui ne sont pas alors assumées.

Pour le reste, pour ne pas être trop long, j'ai entendu qu'il y avait un dialogue en cours avec la Commission européenne. Je pense donc que l'on pourra très rapidement, puisque juillet c'est demain, continuer ce débat. Ce sera au mois de septembre. On verra si, effectivement, la Commission européenne a approuvé les mesures que vous avez annoncées et si des modifications sont intervenues. Mais ce qui me blesse, c'est que l'on se dit qui y a du boulot et on n'arrive pas à tirer certaines catégories vers ce boulot. Cela, c'est quand même frustrant.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA CELLULE DE
RECONVERSION D'IDEMPAPERS »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR
« L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS
SUITE À LA FAILLITE D'IDEMPAPERS »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE FUTUR DES
TRAVAILLEURS D'IDEMPAPERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme De Bue, sur « la cellule de reconversion d'Idempapers » ;
- de Mme Ryckmans, sur « l'accompagnement des travailleurs suite à la faillite d'Idempapers » ;
- de M. Legasse, sur « le futur des travailleurs d'Idempapers ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Madame la Ministre, le Tribunal de commerce du Brabant wallon a prononcé la faillite de la SA Idempapers, jeudi 1er juin.

C'est vrai que le passif de l'entreprise est élevé. Il s'élèverait entre 20 et 25 millions d'euros, dont une dette de 2,5 millions d'euros à l'ONSS. Vraisemblablement, il n'y avait plus d'autre solution que de prononcer sa faillite.

En termes d'emploi, 380 personnes sont concernées directement, sans compter aussi les nombreux emplois indirects.

Nous avons questionné M. le Ministre Marcourt, en séance plénière, le 30 mai dernier, qui nous a informés vouloir explorer toutes les pistes possibles de reprise de l'activité, mais aussi mettre sur pied une *task force* qui réunit toutes les forces vives de l'ouest du Brabant wallon pour envisager la reconversion du site.

Il y a aussi, bien sûr, la mise en place d'une cellule de reconversion qui dépend de vos compétences. Où en est-on dans la poursuite de toutes ces pistes ? Cette cellule de reconversion sera-t-elle mise en place ? Que pouvez-vous faire, en tant que ministre de l'Emploi, pour essayer d'aider toutes ces personnes à retrouver un emploi le plus rapidement possible ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, en effet, de manière assez cohérente, on vient aux nouvelles maintenant pour avoir les informations sur l'accompagnement des travailleurs, suite à la faillite qui, comme cela a été dit, a été prononcée.

Comment réagit la Région, et en particulier la ministre de l'Emploi, devant ce nouveau drame social qui se joue, on l'a dit, pour les 380 travailleurs et leurs familles, mais aussi pour les sous-traitants et les emplois indirects touchés par cette faillite ?

La recherche de solutions de reprise est à l'étude entre la SOGEPa et la curatelle. Cependant, pour les compétences qui vous concernent, quelles sont les mesures déjà mises en œuvre ou qui l'ont déjà été, dès l'annonce de la fermeture possible de l'usine ?

Quel est le plan d'action envisagé ?

Comment fonctionnera la *task force* pour la reprise ?

En matière de plan social, qu'est-il prévu ?

Quelles sont les perspectives pour les diverses catégories de travailleurs, au vu de leurs qualifications, mais aussi, in fine, du peu d'opportunités, pour certains profils d'emplois, dans la sous-région déjà fortement touchée par différentes restructurations d'entreprises et différentes fermetures ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, de futur, je ne sais pas s'il est question et j'espère qu'il pourra en être avec l'aide la Région wallonne qui, il faut le dire, a déjà beaucoup aidé cette société et ces travailleurs, puisque depuis 10 ans maintenant, la Région wallonne a investi pas moins de 20 millions d'euros par divers moyens, qu'il s'agisse de la SOGEPa ou de la SRIW. Ce n'est pas faute d'avoir aidé l'entreprise en question. Néanmoins, aujourd'hui, le dépôt de faillite est là. Les créances sont celles qui ont été décrites par ma collègue.

Outre les créances à la Région, à la SOGEPa, à la SRIW, il y a effectivement des créances à l'ONSS ainsi qu'aux banques. Même l'outil a été vendu pour être mieux loué par la suite. Toutes les perspectives de financement de la société ont été utilisées en son temps.

Maintenant, je ne sais pas ce qu'il adviendra de la curatelle et des contacts avec la Région wallonne.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire si les syndicats ont déjà pu lancer la procédure pour activer la cellule de reconversion ?

Avez-vous déjà un premier aperçu de la situation des travailleurs en fonction de leur profil et des perspectives qui pourraient s'offrir à eux dans la sous-région avec,

effectivement, les forces vives, qu'elles soient locales, provinciales, régionales ou autres ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames les députées, Monsieur le Député, le décret du 29 janvier 2004 précise qu'une cellule de reconversion peut être mise en place lorsqu'une entreprise est déclarée en faillite et atteint les critères d'un licenciement collectif, ce qui semble être le cas pour Idempapers avec environ 380 travailleurs licenciés. Les organisations syndicales représentatives des travailleurs doivent demander la mise en place de la cellule de reconversion.

À ce jour, les organisations syndicales d'Idempapers n'ont pas encore sollicité la mise en place d'une cellule de reconversion. Je ne dis pas qu'elles doivent avoir obligation de la demander. Elles sont libres de le demander, mais sans qu'elles ne le demandent, je ne peux pas les activer.

Si cette demande est introduite, une procédure de mise en œuvre pourrait être activée, afin que la cellule de reconversion soit accessible aux travailleurs très rapidement ; cela pourrait l'être dès la fin du mois de juin.

Afin d'anticiper la mise en place d'une cellule de reconversion pour les travailleurs impactés par la faillite, le FOREm examine actuellement la possibilité de prise en charge des travailleurs au sein de la plateforme permanente des reconversions de Nivelles, et les aménagements qui seraient nécessaires en termes de ressources humaines, en termes de locaux, afin d'accompagner ces nombreux travailleurs licenciés.

Au sein de la cellule de reconversion, les travailleurs touchés par la faillite pourront disposer d'une plateforme d'accueil, du matériel utile à leur recherche d'emploi, d'un encadrement par des conseillers emploi du FOREm et des accompagnateurs sociaux et, enfin, d'un programme d'accompagnement socioprofessionnel adapté au profil des travailleurs, avec des séances collectives, des offres de formation, un bilan et une guidance.

Ces éléments permettront aux travailleurs d'être outillés dans leur recherche d'emploi ou peut-être d'acquérir de nouvelles compétences via une formation, afin d'augmenter leurs chances de réinsertion sur le marché de l'emploi. On a vu à plusieurs reprises des travailleurs licenciés dans le cadre de licenciements collectifs, se saisir de l'opportunité pour rebondir au plan de la carrière professionnelle et se relancer vers un autre statut et un autre métier.

En cas de faillite, aucun plan social n'est négocié entre l'entreprise et les organisations syndicales. Néanmoins, les représentants des travailleurs sont en

contact avec le curateur désigné par le Tribunal de commerce de Nivelles, afin de tenter de garantir le paiement des créances dues aux travailleurs.

Ces actions perdureront après le licenciement des travailleurs et seront appuyées par l'action des accompagnateurs sociaux actifs au sein de la cellule de reconversion qui accompagneront les conséquences sociales et administratives du licenciement, notamment en ce qui concerne l'éventuelle intervention du fonds de fermeture.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé un peu le dispositif qui permet d'accompagner les personnes concernées par une faillite d'entreprise.

Je pensais qu'ils avaient déjà entrepris la démarche parce que, en cas de reprise, si reprise il y a, il est évident que l'on ne pourra pas réemployer les 380 personnes. Je pense que le personnel n'est pas naïf et je pense qu'ils vont, à mon avis, actionner cette procédure le plus rapidement possible pour justement permettre à toutes ces personnes de se reconvertir le plus vite possible. Il faut savoir qu'il s'agit de beaucoup de personnes qui ont des qualifications assez pointues et qui pourraient être reprises sur le marché du travail.

Je serai attentive au suivi du dispositif en espérant que l'on puisse aussi, peut-être, recréer une activité sur le site ou une reprise ou une reconversion du site, parce que l'on sait bien que le Brabant wallon ne regorge pas de beaucoup de terrains dédiés à l'activité économique et il y a donc là aussi une possibilité d'agir si, le cas échéant, on devait en arriver à cette situation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre. Effectivement, on le sait, le secteur des papeteries est un secteur difficile, avec de nombreuses entreprises qui ont déjà dû fermer et qui, malgré certains espoirs de reprise, n'ont jamais pu aboutir. Je pense notamment à la papeterie Intermills/Gruppo Cordenons.

Ce secteur est difficile et il est important d'anticiper. Il y a une proposition de reprise de l'entreprise qui a été faite par un groupe de cadres. Je pense que c'est la SOGEPa et le ministre de l'Économie qui y travaillent, je l'espère, avec l'espoir de sauver le plus possible d'emplois.

Je trouve important que la cellule de reconversion puisse se mettre en place le plus vite possible, mais en tout cas que les plateformes et la prise en charge des travailleurs puissent se faire dans un délai très court pour leur permettre de rebondir le plus rapidement possible et ne pas verser dans les difficultés financières.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - J'imagine que les travailleurs et les organisations syndicales sont entre deux sentiments. Entre l'émoi et la colère, mais je ne comprends pas qu'ils n'aient pas encore fait les démarches de dépôt de demande de cellules de reconversion.

J'ai d'ailleurs à l'instant communiqué par SMS avec eux, parce que cela me semble évidemment urgent.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais ajouter, en complément, que dans des situations aussi dramatiques, il faut par tous les moyens tenter à la fois de soutenir ces travailleurs en grande difficulté aujourd'hui, en proie à de larges inquiétudes par rapport à leur avenir professionnel, mais surtout leur dire qu'il y a des outils. Au-delà de la cellule de reconversion – mais là, il faut effectivement une démarche de la part des organisations représentatives des travailleurs –, il y a aussi le dispositif de validation des compétences.

Vous disiez, Madame De Bue, qu'ils avaient probablement des techniques, un savoir-faire assez particulier et s'il existe des référentiels au SFMQ, il est toujours possible de faire valider la compétence et de la certifier au travers d'épreuves et c'est toujours plus facile à faire lorsque l'on n'a pas encore véritablement quitté l'entreprise.

On vient de le faire à Caterpillar ; on a organisé au mois d'avril et au mois de mai des séances d'exams, d'épreuves, pour faire valider les compétences. C'est peut-être une piste qui pourrait être entreprise. En tout cas, n'hésitez pas à en discuter avec vos contacts au plan local, cela peut être aussi une source de motivation supplémentaire pour ces travailleurs que de faire valider une expertise.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA BAISSÉ DU CHÔMAGE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la baisse du chômage en Wallonie ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.